

## ECOLE SAINTE-CLOTILDE TARIFS ET CONDITIONS FINANCIÈRES - ANNÉE SCOLAIRE 2013/2014

TARIFS ANNUELS	Classes Maternelles	Classes Élémentaires	
		C.P. - C.E.1	C.E.2 - C.M.1 C.M.2
Contribution des Parents	632,00 €uros	632,00 €uros	632,00 €uros
Frais annexes	109,80 €uros	109,80 €uros	109,80 €uros
Fournitures scolaires	24,90 €uros	45,30 €uros	57,20 €uros
Accueil du matin	123,00 €uros	123,00 €uros	123,00 €uros
Garderie du soir	428,00 €uros		
Etude du soir		392,00 €uros	392,00 €uros
Demi-Pension			
⇒ 4 repas/semaine :	918,20 €uros	814,20 €uros	
⇒ 3 repas/semaine :	691,60 €uros	613,60 €uros	
⇒ 2 repas/semaine :	465,00 €uros	413,00 €uros	
⇒ 1 repas/semaine :	232,50 €uros	206,50 €uros	

### 1. LA CONTRIBUTION DES PARENTS

Les familles ayant plusieurs enfants scolarisés à l'école, bénéficient d'une réduction selon le barème ci-après. Cette réduction s'applique **uniquement** sur la contribution.

2 enfants	3 enfants	4 enfants et +
↳ 10 % par enfant	↳ 15 % par enfant	↳ 20 % par enfant
Soit 63,20 €uros	Soit 94,80 €uros	Soit 126,40 €uros

### 2. LES FRAIS ANNEXES

Ces frais comprennent :

- La cotisation de l'association des Parents d'Elèves (Apel), facturée par famille.
- Des frais divers tels que le carnet de route, les livrets scolaires, l'affranchissement, les photocopies, les frais médicaux, l'assurance scolaire « Individuelle Accident et Assistance », les activités manuelles, ...

### 3. LES FOURNITURES SCOLAIRES

- La papeterie (cahiers, classeurs, feuilles,...) est fournie aux élèves de l'école moyennant une somme forfaitaire (cf grille tarifaire).

### 4. L'ACCUEIL DU MATIN - L'ETUDE ET LA GARDERIE DU SOIR

- L'accueil du matin fonctionne de 8h00 à 8h20, l'étude et la garderie du soir sont assurées de 16h20 à 18h00, pour les enfants inscrits **toute l'année scolaire** selon les tarifs ci-dessus.
- Il vous est également possible d'inscrire occasionnellement votre enfant à l'accueil du matin, l'étude ou la garderie du soir, moyennant l'achat d'un ticket au prix de :
  - ☞ **1,50 €uro** pour l'accueil du matin (maternelle ou élémentaire) ;
  - ☞ **4,00 €uros** pour la garderie du soir (maternelle) ;
  - ☞ **4,00 €uros** pour l'étude du soir (élémentaire).

## **5. LA DEMI-PENSION**

Le montant annuel de la demi-pension est un prix forfaitaire qui inclut à la fois le repas et les différentes prestations annexes (surveillance, service à table, frais de fonctionnement, ...).

Des déductions (remboursement limité à 90% du coût) seront faites :

- Pour cause de maladie nécessitant une absence supérieure à une semaine avec certificat médical.
- Pour les périodes de classes de découverte et toutes autres activités similaires organisées par l'Ecole SAINTE CLOTILDE.

Les **élèves des classes élémentaires** en régime externat qui désirent prendre un repas occasionnellement, devront acheter leur ticket-repas à l'accueil au prix de **6,65 Euros**

**Attention, pas de vente de ticket-repas pour les élèves des classes maternelles.**

## **6. LES ASSURANCES**

### **⇒ RESPONSABILITE CIVILE**

Cette assurance couvre l'élève s'il est tenu pour responsable des dommages causés à autrui dans l'établissement ou en dehors. Dans la grande majorité des cas, les élèves sont couverts par le contrat de leurs parents (Responsabilité civile chef de famille ou multirisque habitation). Veuillez consulter votre assureur, car cette assurance est obligatoire pour l'élève.

### **⇒ INDIVIDUELLE ACCIDENT ET ASSISTANCE**

Cette assurance couvre l'élève s'il est victime d'un accident.

En raison d'activités quotidiennes multiples et variées la Direction de l'Institution SAINTE-CLOTILDE a décidé de souscrire pour l'ensemble de ses élèves, une telle assurance auprès de la Mutuelle SAINT-CHRISTOPHE.

## **7. MODE DE PAIEMENT**

**Le montant annuel des frais est payable par prélèvement, en 8 mensualités prélevées le 2 du mois, d'octobre 2013 à mai 2014.**

Le mandat de prélèvement SEPA est à nous retourner, dûment complété, signé et accompagné d'un relevé d'identité bancaire IBAN (numéro d'identification international du compte bancaire).

Si vous êtes dans l'impossibilité d'adhérer à ce mode de règlement, nous vous demandons de vous mettre en relation avec le service comptabilité de l'établissement.

En cas de nécessité, une régularisation interviendra au courant du 3<sup>ème</sup> trimestre de l'année scolaire.

En cas de rejet d'un prélèvement par votre organisme financier, nous rajouterons les frais bancaires sur votre décompte.

Pour nous permettre de bien préparer la prochaine rentrée, nous vous remercions de nous retourner rapidement **l'engagement financier complété et signé, ainsi que l'inscription à la demi-pension, le cas échéant.**

Je reste à votre disposition pour toute information complémentaire et vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, mes sincères salutations.

Catherine BASS,  
Chef d'établissement 1<sup>er</sup> degré.